

# U.S.L.D : unités de soins de longue durée

Une **unité de soins de longue durée** est un **établissement sanitaire** spécifiquement adapté et destiné aux personnes ne disposant plus de leur propre autonomie, et dont l'état de santé nécessite des soins quotidiens ou une surveillance constante, selon le Code de la Santé Publique (article L 711-2).

Les « résidences hospitalières » gérées par un centre Hospitalier sont le type même de structure qui dans un même établissement architectural accueille une unité EHPAD et une Unité USLD

## Quelles sont les différences principales entre les USLD et les Ehpad ?

- Plus médicalisées que les Ehpad, les USLD, s'adressent aux personnes âgées qui ont besoin d'une surveillance médicale constante, le niveau de soins requis étant plus important elles bénéficient donc de plus de temps de personnel soignant : médecin, infirmiers, aides-soignants, rééducateurs (kiné, orthophoniste...), psychologue.
- mais restent un lieu de vie malgré tout ; on retrouve aussi en USLD les mêmes dispositifs sociaux, comme les animations.

## Comment arrive-t-on en USLD ?

La procédure d'admission est la même qu'en Ehpad : on peut faire une demande soi-même, ou pour un proche. On peut aussi y être orienté par un médecin après une hospitalisation, ou être simplement changé d'unité lorsque l'établissement comprend une unité EHPAD et une unité USLD , parfois ce changement est uniquement administratif pour le résident .

## Combien coûte une USLD ? Y'a-t-il des aides possibles ?

Chaque mois, le résident doit payer une facture qui se décompose en :  
un tarif hébergement,  
un tarif dépendance qui correspond à son GIR.

*?? Le GIR ?? : Le tarif « dépendance » applicable à une personne dépend de son degré de perte d'autonomie et varie selon l'établissement. Ce niveau de dépendance est évalué au moyen de la grille nationale dite « Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources » (AGGIR) ; celle-ci permet de classer individuellement les personnes, selon leur perte d'autonomie, dans l'un des six groupes que compte l'indicateur sur une échelle allant de GIR 1 (niveau de dépendance le plus élevé) à GIR 6. Trois tarifs journaliers, établis respectivement pour les GIR 1 et 2, GIR 3 et 4, GIR 5 et 6, traduisent en termes financiers les besoins d'aides (directes à la personne et techniques) de ces différents groupes.*

Comme en Ehpad, le coût des soins est payé par l'Assurance maladie, et la compensation de la perte d'autonomie par le Conseil départemental (via l'allocation personnalisée d'autonomie). Les résidents payent principalement la partie hébergement

## les mêmes aides financières qu'en Ehpad sont possibles,

Il existe trois types d'aides publiques qui peuvent aider à payer les frais d'hébergement et les frais liés au tarif dépendance :

l'ASH (aide sociale à l'hébergement),

les aides au logement qui s'appliquent sur la partie de la facture relative au tarif hébergement,

l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) en établissement qui s'applique sur la partie de la facture relative au tarif dépendance pour les personnes dont la dépendance est évaluée en GIR 1-2 et 3-4 (les personnes en GIR 5-6 ne sont pas éligibles à l'APA).

Ces aides sont cumulables mais dépendent des ressources pour l'APA, l'aide au logement et l'ASH, et du niveau de perte d'autonomie pour l'APA.